

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 novembre 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux urgents de réparation de la conduite d'eau à hauteur de « 5, rue de la Gare » à Troisvierges le 14 et 15 novembre 2024, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- Le tronçon de rue du CR374A, à hauteur de « 5, rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, à partir de jeudi 14 novembre 2024 jusqu'à vendredi 15 novembre 2024 inclus.
- Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue du CR374A, à hauteur de « 5, rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons à partir de jeudi 14 novembre 2024 jusqu'à vendredi 15 novembre 2024 inclus.
- Suppression des places de stationnement au parking à la « rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé à partir de jeudi 14 novembre 2024 jusqu'à vendredi 15 novembre 2024 inclus.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête. le bourgmestre: signé Edy Mertens



le secrétaire